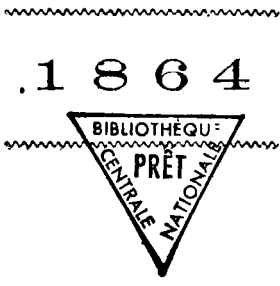


60002

ANNALES
 DE LA
 SOCIÉTÉ HISTORIQUE
 ET
 ARCHÉOLOGIQUE
 de
 CHATEAU - THIERRY
 (Aisne)



CHATEAU - THIERRY
 IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE RENAUD

Editeur de « l'Echo de l'Aisne »

MDCCCLXIV

~~Aisne. 1.~~

21
 82 16 (5)
 Pa 80
 10 009

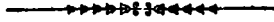
7

~~~~~  
**La Société laisse à chaque auteur la responsabilité des opinions  
émises par lui dans les Rapports.**  
~~~~~

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

et Archéologique

DE CHATEAU-THIERRY



PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1864



SÉANCE DE CRÉATION DU 9 SEPTEMBRE 1864

Le vendredi 9 septembre 1864, une réunion composée de : MM. Buirette, curé de Gland ; Chauvac de la Place, ingénieur, chef de section au chemin de fer de l'Est ; Gourmain, curé de Chézy-l'Abbaye, membre des Sociétés savantes de Picardie, de Saint-Quentin, Laon et Abbeville ; Hachette, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées ; Harant, agent-voyer de l'arrondissement de Château-Thierry ; Hilaire, curé de Nogentel ; Mayeux, propriétaire à Etampes ; Perrin, propriétaire à Château-Thierry ; Petit, docteur en médecine à Château-Thierry ; Pignon, curé de Crézancy, membre de la Société archéologique de Soissons ; Renaud, imprimeur à Château-Thierry ; Souliac, propriétaire à Château-Thierry, membre correspondant du Comité impérial au Ministère pour les travaux historiques, et membre de la Commission des Antiquités du département de l'Aisne ; Usson, archiprêtre de Château-Thierry, membre de la Société archéologique de Soissons ; de Vertus, propriétaire à Brécy, membre correspondant de l'Institut historique de France ; a eu lieu dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville de Château-Thierry, dans le but de fonder une Société Historique et Archéologique pour la ville et l'arrondissement.

Pour entrer de suite en séance et procéder avec ordre,

M. Usson, archiprêtre de Château-Thierry, et M. Gourmain, curé de Chézy-l'Abbaye, sont priés d'accepter provisoirement, l'un, l'honneur de la présidence, et l'autre, les fonctions de secrétaire.

Le Bureau provisoire ainsi composé, M. le Président demande s'il ne serait pas avantageux de se constituer en Comité dépendant de la Société Archéologique de Soissons, organisée et fonctionnant depuis dix-sept ans. Cette proposition n'est point agréée.

On procède ensuite à la lecture des Statuts et Règlements de la Société, dont les articles, après quelques discussions, sont unanimement adoptés selon la teneur suivante :

R È G L E M E N T

de la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry

Article 1^{er}. — La Société prend le titre de Société Historique et Archéologique de Château-Thierry. L'étude de l'arrondissement et de tout ce qui s'y rattache, forme l'objet de ses travaux. Toutes matières politiques ou discussions religieuses lui seront étrangères.

Art. 2. — Le personnel de la Société se compose de membres titulaires, honoraires et correspondants.

Le nombre des membres titulaires est fixé à trente, celui des membres correspondants est illimité. La Société pourra offrir le titre de membre honoraire aux personnes qui lui paraîtront mériter cette distinction.

Art. 3. — La Société s'attachera principalement à faire connaître par des Mémoires soigneusement rédigés, les Monuments historiques, artistiques, littéraires et scientifiques de l'arrondissement. — Elle étudiera les Eglises, Abbayes, Edifices communaux, Châteaux, Archives, Manuscrits, Statues, Tableaux, Médailles, etc.

La Géologie, pour laquelle notre contrée offre une matière si féconde, ne lui sera point étrangère. — Elle regardera comme partie importante de ses travaux, la biographie des hommes remarquables de la ville et de l'arrondissement. — Elle appellera l'attention de l'autorité sur l'abandon ou la dégradation dont les Monuments qui intéressent l'art, pourraient être menacés.

Art. 4. — Le Bureau de la Société se compose d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire, d'un Sous-Secrétaire, d'un Trésorier et d'un Archiviste.

Tous les membres du Bureau seront nommés pour un an ; ils pourront être réélus.

Les membres titulaires, correspondants et honoraires seront élus à la majorité des voix et au scrutin. On ne procédera à leur élection qu'à la réunion qui suivra la séance où leur admission aura été proposée par un ou plusieurs membres de la Société. — Les membres titulaires ont seuls voix délibérative pour les nominations et l'administration intérieure de la Société. — Les membres correspondants pourront assister aux séances, et auront voix délibérative dans les discussions.

Art. 5. — Le Président règle l'ordre et la marche des séances, donne la parole, clot les discussions, et peut rappeler à l'ordre. Il signe les procès-verbaux et tous les actes de la Société ; il ordonne la dépense.

Le Vice-Président remplace le Président absent ou empêché ; en cas d'absence des Président et Vice-Président, le doyen d'âge les remplace. — Le Secrétaire fait et dépouille la correspondance, surveille les archives, livres et dons offerts à la Société. Il contresigne tous les actes qui en émanent, rédige les procès-verbaux de chaque séance et les notes qui pourraient être insérées dans les feuilles publiques. — Le Sous-Secrétaire remplace le Secrétaire absent ou empêché, et l'aide dans son travail. — Le Trésorier est chargé de la recette et de la dépense ; il rend ses comptes dans la séance de janvier de chaque année ; il peut être suppléé et remplacé par le Secrétaire.

Art. 6. — Les membres titulaires de la Société payeront chaque année une cotisation de dix francs et auront droit à un exemplaire du Bulletin. Les membres correspondants payeront une cotisation de cinq francs et auront droit à un exemplaire du Bulletin.

Art. 7. — Les mémoires, notices, biographies, etc., présentés à la Société et lus en séance deviendront de plein droit sa propriété ; ils seront remis aux mains du Secrétaire pour être déposés aux archives. Les membres titulaires, munis d'une permission écrite du Président ou du Vice-Président, pourront demander à l'Archiviste communication d'une ou plusieurs pièces des Archives, pendant le temps d'une séance à l'autre, pour l'étudier à loisir.

Art. 8. — Les recettes de la Société se composent : 1° de la

cotisation annuelle ; 2° des allocations qui pourront être faites par le Ministère et par la Ville ; 3° des legs et fondations ; 4° de la vente des ouvrages qu'elle pourrait éditer. — Les dépenses se composeront des frais de séance, des frais de secrétariat, de poste et de correspondance, des frais d'impression des Bulletins et Mémoires, des frais de fouilles ou excursions faites dans l'intérêt de l'art ou de l'histoire.

Art. 9. — La Société publiera tous les ans, la collection de ses Bulletins et Mémoires, la liste des dons offerts en objets d'art ou manuscrits, avec les noms des donateurs. — L'impression des Mémoires en tout ou en partie, ne se fera qu'après l'avis favorable d'une Commission d'examen prise parmi les membres titulaires. — Les auteurs des Mémoires imprimés pourront obtenir un tirage supplémentaire, mais à leurs frais et devant toujours se terminer par cette annotation : « Extrait des Mémoires de la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry. » — Les auteurs des Mémoires dont l'impression n'aurait pu être admise dans les Bulletins à cause des ressources insuffisantes de la Société, pourront les y faire imprimer à leurs frais.

Art. 10. — La Société tiendra ses séances le premier vendredi de chaque mois, à l'Hôtel-de-Ville de Château-Thierry. L'heure de la réunion arrêtée dans la séance précédente, sera indiquée sur les lettres de convocation, ainsi que l'ordre du jour.

Les membres de la Société qui devront offrir la lecture d'un Mémoire ou d'un travail quelconque, se feront préalablement inscrire près du Secrétaire, et prendront leur numéro d'ordre pour parler ; mention en sera faite à l'ordre du jour.

Une séance solennelle et publique sera tenue chaque année. Pendant cette séance, le Secrétaire présentera un Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année, et une ou plusieurs lectures pourront y être faites.

La lecture des statuts et règlement achevée, M. Souliac propose d'admettre immédiatement comme membres titulaires : MM. Bécart, professeur de mathématiques au collège de Château-Thierry ; M. Bénard, propriétaire ; M. Fleury, directeur de l'Usine à Gaz ; et M. Morsaline, architecte de la ville ; ces messieurs ayant fait excuser leur absence de la présente réunion, et ayant accepté (a priori) les mesures que l'on pourrait y adopter, cette proposition est acceptée.

Après ces préliminaires, la Société est d'avis unanime de procéder immédiatement à la nomination définitive de son bureau.

La majorité émet le vœu d'offrir la présidence à M. Hachette, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées; M. Hachette ayant décliné cet honneur, l'unanimité des votes se porte sur M. l'abbé Usson, curé-archiprêtre de Château-Thierry. M. Usson est proclamé président, et M. Souliac vice-président. — Sont ensuite nommés successivement et à l'unanimité : M. l'abbé Gourmain, curé de Chézy-l'Abbaye, secrétaire; M. Renaud, imprimeur, sous-secrétaire; M. Bénard, trésorier; et M. Perrin, archiviste.

Le bureau ainsi organisé, la Société se déclare constituée, et M. le président est prié de prendre les mesures nécessaires pour la faire reconnaître et autoriser officiellement par S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique.

Avant de lever la séance, un membre propose de déférer la présidence et la vice-présidence d'honneur à M. Viard, sous-préfet, et à M. de Gerbrois, maire de Château-Thierry. Cette proposition est acceptée à l'unanimité, et MM. Usson et Souliac sont priés de vouloir bien la faire agréer par M. le Sous-Préfet et M. le Maire.

Le Président, l'abbé L. USSON.

Le Secrétaire, P. GOURMAIN.

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 1864.

PRÉSIDENCE DE M. USSON.

L'an mil huit cent soixante-quatre, le vendredi 7 octobre, à une heure du soir, a eu lieu la seconde séance de la Société historique et archéologique de Château-Thierry.

Étaient présents : MM. Usson, président; Souliac, vice-

président; Gourmain, secrétaire; Renaud, vice-secrétaire; Perrin, archiviste; Buirette, Hachette, Harant, Hilaire, Mayeux, Pignon et de Vertus.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui fut adopté dans toute sa teneur, la Société décide qu'il sera inséré dans le journal « l'Echo de l'Aisne ». M. le Président fait ensuite savoir que toutes les pièces relatives à l'approbation officielle de la Société ont été envoyées à M. le Préfet.

M. Gourmain, secrétaire, fait la communication suivante :

« Messieurs, dans une visite que je fis dernièrement à l'intéressante église de Bonneil, dont l'abside et le portail me semblent remonter au 13^e siècle; qui garde encore au pignon de son transept droit, de précieux restes d'un vitrail du 16^e siècle, représentant la tige de Jessé; dans laquelle on voit sous l'autel de la Sainte-Vierge un caveau bien conservé où se trouvent les ossements épars et profanés de la famille de Vassens; j'eus occasion de voir M. le Maire de Bonneil: il m'informa de son intention de réparer prochainement le pignon du transept droit de l'église, que surmonte une jolie fenêtre à trois meneaux du 16^e siècle. Je fis alors connaître à M. le Maire la récente création de notre Société, son but et son utilité pour diriger, par ses conseils officieux, la réparation des monuments religieux et historiques. M. le Maire accueillit avec faveur cette communication et promit de se mettre en rapport avec nous pour s'éclairer de nos lumières avant de commencer ses travaux de restauration. »

La Société accueille cette communication avec intérêt, et décide qu'une commission sera nommée, en temps opportun, pour répondre aux intentions de M. le Maire de Bonneil.

M. Hilaire, curé de Nogentel, membre titulaire de la Société, fait ensuite passer sous les yeux de ses membres un cachet en métal dit de Potin, représentant un lion héraldique entouré d'une devise. M. de Vertus y reconnaît les caractères

du 15^e siècle. Il est décidé que ce cachet sera confié à l'étude de M. Souliac qui, dans la prochaine séance, édifiera la Société sur l'origine et l'authenticité de ce cachet.

On entend ensuite M Souliac qui donne une lecture qui pourrait s'intituler : *Aperçu général des Monuments archéologiques qui peuvent être étudiés dans l'arrondissement de Château-Thierry*. M. Souliac, n'ayant pas achevé ce travail, promet d'en donner la fin à la prochaine séance.

Enfin, sont présentés comme membres titulaires :

1^o Par MM. Gourmain et Souliac : M. l'abbé Frion, aumônier des Chesneaux ; M. Guillot, curé d'Essômes ; M. C. Lenoir, maire de Chézy-l'Abbaye ; M. Bigorgne, maire de Marigny-en-Orxois ; et M. Oscar Pille, de Chézy-l'Abbaye, juge au tribunal de Meaux.

2^o Sont présentés comme correspondants par M. Gourmain :

M. Henry Lenoir, de Chézy-l'Abbaye ; M. Wuilque, percepteur à Nogent-l'Artaud ; M. Blat, doyen de Crécy-sur-Serre ; M. Leblanc, curé de Pavant.

La séance est levée à quatre heures.

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 1864.

PRÉSIDENCE DE M. USSON.

Le vendredi 18 novembre 1864, la Société historique et archéologique de Château-Thierry, s'est réunie pour la troisième fois au lieu ordinaire de ses séances. Etaient présents : MM. Usson, président ; Souliac, vice-président ; Gourmain, secrétaire ; Renaud, vice-secrétaire ; Bénard, trésorier ; Perrin, archiviste, et MM. Hachette, Mayeux, Petit, membres.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui fut adopté dans toute sa teneur, M. le Président donne lecture de l'arrêté suivant, de M. le Préfet de l'Aisne, qui autorise

officiellement la Société historique et archéologique de Château-Thierry.

PRÉFECTURE DE L' AISNE

Laon, le 26 octobre 1864.

Nous, Préfet de l'Aisne, officier de la Légion d'honneur,

Vu les articles 291 et suivants du Code pénal ;

Vu les articles 1^{er} et suivants de la loi du 10 avril 1834 ;

Vu le décret du 25 mars 1852 ;

Vu la demande formée par plusieurs personnes de l'arrondissement de Château-Thierry, à l'effet d'être autorisés à créer, dans cette dernière ville, une Société savante, sous la dénomination de Société historique et archéologique de Château-Thierry ;

Vu les Statuts approuvés par nous à la date de ce jour, de ladite Association et liste des Membres fondateurs ;

Vu l'avis favorable de M. le Sous-Préfet de Château-Thierry ;

Arrêtons :

Article 1^{er}. La Société savante fondée à Château-Thierry, sous le titre de *Société historique et archéologique de Château-Thierry* est et demeure autoriséé dans les limites des Statuts susvisés.

Article 2. Aucune modification ne pourra être apportée auxdits Statuts et Réglemens sans qu'il ne nous en ait été donné communication préalable.

Le Sous-Préfet de Château-Thierry est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet, G. CASTAING.

Pour expédition conforme :

Le Conseiller de Préfecture, J. POURRIER.

Pour expédition conforme :

Le Sous-Préfet, VIARD.

On procède ensuite à l'admission de MM. Marsaux, Waddington, l'abbé Frion, l'abbé Guilliot, C. Lenoir, Bigorgne, Oscar Pille, comme membres titulaires ; et à celle de MM. l'abbé Blat, l'abbé Leblanc, H. Lenoir, Wuilque, comme membres correspondants. Tous ces Messieurs sont admis à l'unanimité.

MM. Delorme, propriétaire à Château-Thierry ; de Rougé, propriétaire au Charmel ; Ponton d'Amécourt, propriétaire à

Mont-Saint-Père; Demoncey, cultivateur à Fresnes; Proulle, d'Etampes, sont présentés comme membres titulaires : et MM. Varin, graveur à Crouettes; Malnory, inspecteur de l'instruction primaire, à Château-Thierry; Outin, médecin à Chézy-l'Abbaye; Jules Lefèvre, numismate à Abbeville, comme membres correspondants.

La Société décide à l'unanimité que son bureau sera renouvelé dans la prochaine séance de décembre, et que tous les membres seront invités à verser leur cotisation annuelle pour l'exercice 1864. Enfin, il est arrêté que les réunions seront définitivement fixées au deuxième vendredi de chaque mois.

M. Gourmain, secrétaire, termine la séance par la lecture suivante :

Bibliographie Historique et Archéologique du Département de l'Aisne

par M. l'Abbé GOURMAIN

4^o ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-THIERRY.

Messieurs,

Au début de nos travaux, j'ai pensé qu'il nous serait utile de remettre en lumière et de rappeler à nos souvenirs, les monuments écrits que nous ont légués nos pères sur notre pays. A titre de successeurs immédiats et d'héritiers directs, ne craignons pas de puiser largement à cette source féconde et lumineuse ; comme eux nous aimons notre belle patrie ; comme eux publions sa gloire et ses richesses ; ils nous ont laissé un fond précieux, exploitons-le pour l'enrichir, pour l'accroître en faveur de nos successeurs, de la génération qui bientôt nous remplacera.

Dans cet exposé de notre héritage patrimonial, j'essayerai de suivre l'ordre chronologique ; autant que possible, je joindrai une courte notice biographique des auteurs, à l'appréciation critique de leurs œuvres : commençons par notre arrondissement.

L'arrondissement de Château-Thierry, vous le savez, Messieurs, appartient par sa majeure partie : Château-Thierry, Charly, Condé, à la Brie, sous province de Champagne, et par Fère et Neuilly-Saint-Front, à l'illustre province du Valois ; on pourrait peut-être même, pour parler le langage du jour, l'annexer historiquement au Valois,

dont la Marne formait l'extrême limite de notre côté.

Les documents sur la partie valoise de notre arrondissement sont aussi précieux qu'abondants, il me sera facile de vous le démontrer.

La Brie nous offrira moins de ressources, créons-les, Messieurs, faisons et organisons nos recherches, c'est là une tâche digne de nous, nos neveux nous béniront et nous aurons bien mérité de notre beau pays.

4^o CHARLES DE BOVELLES, Messieurs, est le premier auteur qui ait écrit sur le Valois ; ses recherches consistent dans des étymologies contenues dans son traité *De differentia vulgarium linguarum*, 1543.

Charles de Bovelles n'appartenait pas au Valois. C'était un savant chanoine de la collégiale de St-Quentin et seigneur de Viéville. Il faisait partie de cette glorieuse pleïade d'hommes studieux, savants et actifs qui font la gloire du Vermandois au XVI^e siècle ; il était contemporain de Jean Hennuyer, d'Omer Talon, de Nicolas d'Y, de Pierre Ramus, et comme eux il vécut pour l'étude et l'amour de son pays. Avec un esprit facile, entreprenant, infatigable, il trouvait le succès partout et on compte de lui plus de trente traités d'ouvrages en tous genres : Mathématiques, philosophie, théologie, physique, grammair, philologie, etc. Il mourut à Noyon plein de jours et de vertus, en 1550.

2^o Dom CLAUDE CARLIER, l'immortel auteur de l'*Histoire du Duché de Valois*, nous montre ensuite un auteur moins connu, dans la personne d'ETIENNE FORCADEL, qui mit au jour en 1579 un ouvrage latin de soixante dix huit pages in-42, intitulé : *De origine Valesiorum*. Cet écrit que Cartier a lu « ne renferme que des conjectures, des étymologies forcées, presque sans traits remarquables », dit ce savant historien.

Etienne Forcadel était un jurisconsulte de Paris qui s'étant fait mettre en prison, était menacé d'y mourir, quand il sut intéresser à son sort le roi Henri III qui l'en fit sortir et le gratifia d'une pension ; la reconnaissance lui fit écrire son livre à la gloire de la maison régnante du Valois et du pays qui faisait son premier apanage.

3^o En 1583, parut le *Valois royal ou louanges du Valois à la Roynne de Navarre, duchesse d'iceluy, par Nicolas Bergeron, avocat au Parlement*.

NICOLAS BERGERON était né à Bethizy, l'un des chefs-lieux du duché de Valois. Il était fils de Gaspard Bergeron, garde des sceaux de la chàtellenie de Bethisy-Verberie, et capitaine de la forteresse de Bethizy. Il alla terminer à Paris de bonnes études commencées dans

son pays ; il y vécut sous la protection du fameux François Watable, curé de Brumeiz, près Gandelu, et professeur d'hébreu au collège royal. Son application et ses talents le lièrent avec le célèbre avocat Loysel ou Loyseau et Pierre Ramus qui le nomma son exécuteur testamentaire. Philosophe, orateur, légiste, poète, il attira l'attention de la reine Marguerite de Valois à laquelle il dédia son *Valois royal*. Ce n'était qu'un essai, *une pierre d'attente*, comme il l'appelait, d'une grande histoire du Valois qu'il se proposait d'écrire ; la multiplicité de ses occupations et le temps surtout le trompèrent : Bergeron mourut en 1584, moins d'un an après l'apparition de son livre.

Cet ouvrage, divisé en deux parties : l'une sur la description du Valois, l'autre sur la suite chronologique de ses seigneurs jusqu'à Philippe I^{er}, fut accueilli avec faveur, il est maintenant oublié.

4^e L'année 1630 nous apporte sur l'histoire du Valois des documents plus sûrs et mieux digérés, ils nous sont fournis par Damiens de Templeux, seigneur de Fresnoy.

C'est une carte du Valois accompagnée de la description du duché en dix-sept colonnes *in-folio*.

L'auteur y fait l'histoire abrégée des six châtellenies du Valois, non suivant l'ordre du temps, mais selon celui des lieux. Damiens de Templeux plus instruit que Bergeron, dit Carlier, fait remonter la suite des seigneurs du Valois à Raoul, comte du Vexin, qu'il nomme Raoul I^{er}. Son ouvrage est semé de notions sûres et intéressantes, extraites des pièces originales qu'on aurait peine à retrouver.

On ne sait rien de positif sur la naissance et la mort de Damiens, on perd sa trace en 1663, époque où sa belle carte du Valois fut insérée dans l'Atlas de Blaeu.

5^e Par contre, nous avons la date positive de la naissance d'Antoine Muldrac qui vint au monde à Compiègne, le 23 septembre 1605. A l'âge de seize ans, il vint demander l'habit religieux à l'abbaye de Longpont et y fut reçu profès l'année suivante 1622. Muldrac doux, studieux et simple s'attira l'estime et l'affection de ses frères ; à 34 ans il fut nommé sous-prieur, et à 47 ans prieur de sa communauté ; mais les honneurs l'embarrassaient et lui volaient un temps précieux pour l'étude ; il donna sa démission pour vivre et mourir en simple moine, ce qui lui arriva en 1667.

Muldrac, par 16 ans d'études passés dans la douce et silencieuse retraite de Longpont, put rendre de sérieux services à l'histoire, et tout ce qu'il a écrit, porte le cachet du travailleur consciencieux, du vrai savant. Ses ouvrages sont au nombre de trois dont deux seule-

ment furent imprimés. Ce sont : 1° Sa Chronique de Longpont; *Compendiosum abbatia Longi-Pontis suessionensis chronicon, collectore fratre Antonio Muldrac ejusdem monasterii superiore. In-42, 475 pages, 1652.*

Cette chronique est un recueil de chartes concernant l'abbaye de Longpont, depuis l'an 1131 jusqu'en 1618. Les pièces qu'elle renferme sont fidèlement rapportées. Cette chronique, dit Carlier, est une des bonnes sources où nous avons puisé pour composer notre histoire du duché de Valois.

Dom Muldrac, dans les recherches minutieuses qu'il fit sur l'histoire, s'était bien vite aperçu de tout ce qu'il y avait d'incomplet dans le *Valois* de Bergeron, il voulut le reproduire enrichi de ses additions et le fit paraître en 1662 sous le titre de : *Le Valois royal*, amplifié et enrichi de plusieurs pièces curieuses extraites des cartulaires et archives des abbayes, églises et greffes du Valois et de graves auteurs, par frère Antoine Muldrac, religieux et ancien prieur de Longpont-en-Valois, in-42, 469 pages. Le bon Muldrac aurait dû faire entrer le nom de Bergeron dans son titre, c'eût été justice. Supposons avec quelque vraisemblance, que la communauté de Longpont, jalouse de sa propre gloire et de la protection des grands provoqua cette omission, car en dédiant cet ouvrage au duc d'Orléans, frère de Louis XIV, tige de la branche d'Orléans d'aujourd'hui, elle voulut, bien que Muldrac vécût encore, que l'épître dédicatoire fût écrite au nom de la communauté.

Ce livre traite en six chapitres de l'histoire ecclésiastique et civile des châtelainies et baillages du Valois, de la description du monastère de Longpont, *des ducs, duchesses, comtes, comtesses, seigneurs et dames du Valois*, de la forêt de Retz, de ses officiers, des droits des abbayes et monastères en icelles.

Le sixième chapitre donne la liste des évêques de Senlis, petite galanterie de Muldrac en l'honneur du docteur Rose, évêque de Senlis qui avait accordé, dans son diocèse, plusieurs bénéfices à la famille Muldrac.

Muldrac laissa encore deux ouvrages manuscrits, l'un sur les Pères, l'autre sur le diocèse de Soissons; ce dernier est intitulé : « *Compendiosum Diocœcis suessionensis speculum, in duas partes distinctum.* » Muldrac y renvoie souvent à sa Chronique et son *Valois royal*; c'est une histoire abrégée et chronologique du diocèse de Soissons, depuis 304 jusqu'en 1664, elle est dédiée à M. de Bourlon, évêque de Soissons. Qu'est devenu ce manuscrit? a-t-il été imprimé? Je l'ignore.

Cartier qui l'a lu en fait grand cas et le considère comme l'heureux fruit d'un long travail et d'une grande patience.

6° L'ordre chronologique nous amène un ouvrage d'un autre genre, mais qui n'est pas étranger à nos travaux, il s'intitule :

Découvertes des eaux minérales de Château-Thierry et de leurs propriétés, par Claude Gallien, médecin, Paris, 1650, in-8°.

La famille Gallien, Messieurs, est une des plus anciennes de notre pays, elle a donné plusieurs médecins célèbres à nos contrées. A la fin du dernier siècle, il y avait encore à Château-Thierry, un médecin Gallien que la voix publique avait surnommé le médecin des pauvres, il avait étudié avec distinction, vers 1719, chez les oratoriens de Soissons, il a laissé des manuscrits que j'ai pu voir moi-même et dont un de nos honorables collègues, M. Oscar Pille, son arrière petit-neveu, est possesseur. Une dame Gallien, probablement sa femme, ne dédaignait pas de cultiver les lettres, et en a d'elle un livre intitulé *l'Apologie des Dames*, publié en 1737.

Remarquons en passant, Messieurs, que la question des eaux minérales de Château-Thierry ne date pas d'hier, et félicitons sincèrement notre savant collègue, M. le docteur Petit, d'avoir avec le courage que donne la conviction de la science, réalisé la mise en œuvre de cette nouvelle ressource curative qui peut amener à Château-Thierry les plus heureux résultats, en faire dans un temps donné une des villes d'eau les plus intéressantes de la France. Chaque année apporte au docteur Petit de nouveaux succès, tout le pays doit s'en féliciter.

7° Nous trouvons ensuite ADRIEN DE VALOIS connu par son ouvrage intitulé : *Notitia Galliarum ordine litterarum digesta*. Paris, 1675, où se trouvent des notices sur quarante villes et communes du département de l'Aisne.

Adrien de Valois appartient-il à notre arrondissement? Peut-être ! mais d'une manière éloignée, car il est né à Paris d'une famille noble originaire de Normandie ; il eut un frère, Henry de Valois, qui fut comme lui historiographe de Louis XIV en 1664. Adrien mourut avec de grands sentiments de piété, — les vrais savants, Messieurs, sont toujours religieux, — en 1692, à l'âge de 85 ans, laissant un fils qui a publié le *Valésiana*.

8° Enfin, Messieurs, nous arrivons à l'œuvre capitale du Valois, pour ce qui regarde son histoire locale ; je veux parler de *l'Histoire du Valois, ornée de cartes et de gravures, contenant ce qui est arrivé dans ce pays, depuis le temps des Gaulois et depuis l'origine de la*

monarchie française jusqu'en l'année 1703, par dom Claude Carlier, prieur d'Andresy, diocèse de Sens. C'est moi qui ajoute ceci, Messieurs, car l'abbé Carlier, a eu l'insigne, mais à mon point de vue, regrettable modestie de ne point signer son immortel ouvrage. On ne trouve son nom qu'au bas de la dédicace qu'il adressé au duc d'Orléans, premier prince du sang, duc de Valois.

Avant d'apprécier cet ouvrage, parlons tout de suite de l'abbé Carlier; la notice que je vais avoir l'honneur de vous offrir, Messieurs, est très-incomplète, mais j'espère l'enrichir plus tard des renseignements que j'ai demandés de tous côtés et dont une partie seulement m'est arrivée.

L'abbé Carlier est né le 7 septembre 1725 à Verberie, bourg important du Valois, situé sur l'ancienne route de St-Quentin à Paris, à quatorze lieues de la capitale et quatre de Senlis. Aujourd'hui, c'est l'une des stations importantes de la ligne ferrée de Paris à St-Quentin. Avant la Révolution, Verberie faisait partie du diocèse de Soissons comme Montmirail et Châtillon-sur-Marne. — M. le doyen actuel de Verberie m'a envoyé les actes de baptême et d'inhumation de l'abbé Carlier. C'est une pièce authentique que je me garderai bien de passer sous silence, la voici :

« Le 9 septembre 1725, fut baptisé Claude, né du 7, fils de François-Paul Carlier, audancier de la maîtrise des eaux et forêts de Compiègne, et de Constance Baillet, sa femme. Le parrain a été Claude Fauvelle, garde de la dite forêt, et la marraine Jeanne Coqueret, veuve Thomas-Duchatton, laboureur, en l'absence du père, et ont signé; Jeanne Coqueret, Claude Fauvelle, L. Courtois, curé. »

Je ne sais encore rien de la jeunesse de Carlier, mais tout nous fait supposer qu'elle fut studieuse et sérieuse. Entré dans l'état ecclésiastique, il obtint en commende, c'est-à-dire le bénéfice sans résidence obligée, le prieuré d'Andresy, au diocèse de Sens, qu'il ne faut pas confondre avec Andresy près Poissy.

L'abbé Carlier, prieur commendataire d'Andresy, profita de l'aïssance que lui procurait son bénéfice, pour se livrer à son goût pour l'étude et surtout pour l'étude de l'histoire.

Il commença par celle de son pays, Verberie, qu'il traite avec un amour vraiment filial et une abondance de documents et de détails qui témoigne du tendre intérêt qu'il lui portait. Vous savez, Messieurs, qu'avant la Révolution, pour jouir d'un bénéfice en commende, il n'était pas nécessaire d'être prêtre, il suffisait d'appartenir à l'état

ecclesiastique par la tonsure ou quelqu'un des ordres inférieurs, l'abbé Carlier resta diacre toute sa vie ; mais il ne cessa jamais d'être un ecclésiastique exemplaire ; l'étude le sauva de ces goûts et de ces sociétés frivoles que l'on reproche avec raison à un certain nombre d'abbés de cette époque. Il visita en travailleur infatigable les moindres localités du Valois, il consulta les archives des abbayes et des églises, il déchiffra les vieilles chartes, les inscriptions des pierres tombales que l'on mutilait déjà de son temps, (c'est lui qui nous le dit), pour paver les églises, établir des degrés et même pour des usages plus profanes ; il étudia les vitraux, décrivit les tombeaux, surtout ceux de Braine ; il comprit, et c'était rare à son époque, la grandeur et la majesté de l'architecture ogivale. Enfin, l'abbé Carlier était archéologue quand la science de l'archéologie n'était pas inventée, il osait admirer et louer le *gothique*, comme on disait alors, quand tout le monde le méprisait et le blâmait : il n'est pas rare, vous le savez, Messieurs, de voir dans les appréciateurs du XVIII^e siècle cette phrase significative : c'est un beau monument, *quoiqu' gothique !*

Ce fut en 1748, qu'après des recherches et des notes nombreuses déjà amassées pour sa propre satisfaction, nous dit-il, il entreprit, à l'exemple de Bergeron et des autres écrivains, de compléter ce que ces auteurs n'avaient fait qu'ébaucher. On le voit alors se mettre en relation avec tous les hommes savants et studieux de son temps ; pendant quinze ans, il court et cherche partout, il ne se rebute ni de ses déceptions, ni des refus désobligeants qu'il subit. Écoutons-le lui-même, écoutons comme il en parle avec une mansuétude toute chrétienne :

« Nous pas-ons sous silence, dit-il, les difficultés que nous avons
« éprouvées dans nos voyages et dans nos recherches, parce que
« nous sommes venus à bout de les vaincre ; nous ne ferons pas ici
« comme il arrive à la plupart des auteurs, le dénombrement des
« compilations que nous avons consultées, des cartulaires, des
« archives que nous avons visitées, des courses que nous avons faites,
« des fatigues que nous avons essayées, des mauvaises réceptions
« dont nous avons couru les risques et les frais que nous avons faits
« pendant quinze années pour arriver s'il était possible, à la perfec-
« tion de notre objet.

« Les encouragements que nous avons reçus depuis quelques an-
« nées de la part des personnes aussi remarquables par leur rang
« que par leurs lumières, les témoignages de zèle et d'amitié que
« nous ont rendus plusieurs concitoyens également versés dans le

« genre que nous cultivons et dans la connaissance des lieux, et les
« avis de plusieurs savants du premier ordre ont effacé jusqu'aux
« moindres traces de nos désagréments. »

On le voit, au contraire, énumérer avec un cœur plein d'affec-
tueuse reconnaissance les noms des personnes qui l'ont aidé et protégé;
permettez-moi, Messieurs, de vous les citer après lui et prouvons une
fois de plus qu'honneur et justice reviennent toujours à la bienveil-
lance et à la science.

C'est M. Minet, président premier au présidial du Valois, qui livra à
Carlier tous les matériaux qu'il avait longuement amassés sur l'his-
toire de son pays.

C'est M. Joly de Fleury, procureur général au parlement, qui lui
ouvrit des dépôts précieux, lui confia des pièces importantes et con-
duisit comme par la main, le jeune érudit à l'entrée de sa car-
rière.

C'est M. Laurens, lieutenant particulier au baillage du Valois, qui
fit des voyages et des recherches pour en livrer le fruit à l'abbé
Carlier.

C'est M. Brulart, lieutenant de la prévôté royale de La Ferté-
Milon, qui lui communiqua le manuscrit de la Chronique de La Ferté-
Milon. C'est M. l'abbé d'Hesselin, vicaire général et doyen de la
métropole de Sens, qui éclaircit ses doutes, aplanit ses difficultés et
l'aida de toute sa science.

C'est M. Duronssoy, notaire royal à Verbois, qui puisa et déchiffra
dans son étude un grand nombre de titres au profit de son laborieux
compatriote. C'est M. de Pienno, doyen de Mont-Notre-Dame, qui,
pendant quinze années, l'aida de ses connaissances et de ses études.

C'est M. Jardel, officier de la maison du roi et résidant à Braine,
qui lui prêta ses manuscrits, lui fit part de ses découvertes en his-
toire naturelle et sur les productions du canton, sur le commerce et
la navigation de la Vesle. C'est l'abbé de Breteuil, chancelier du duc
d'Orléans, qui lui ouvrit toutes les portes et l'appuya de tout son
crédit.

Nous avons là, Messieurs, de beaux exemples de cet esprit large
et désintéressé, de cette excellente confraternité de la science qui,
j'en suis sûr, ne fera jamais défaut parmi nous, l'égoïsme des vanités
rivaies ne nous piquera jamais, nous sommes tous enfants d'une mère
commune, la Patrie, nous travaillerons uniquement pour sa gloire.

L'ouvrage de Carlier était terminé en 1761, il reçut l'approbation
de la censure en 1762 et le privilège d'impression en 1763, il parut

en 1764 ; que de formalités à cette époque, Messieurs, pour imprimer un bon livre ; sous ce rapport, félicitons-nous du présent.

L'abbé Carlier put jouir pendant 23 ans de la gloire de son œuvre, car il mourut en 1787 dans sa 62^e année.

L'abbé Carlier qui avait remué et classé tant de papiers, avait pris des habitudes d'ordre et en fit preuve dans les affaires de la paroisse de Verberie dont il fut l'un des administrateurs influents.

« En parcourant, m'écrit M. le curé actuel de Verberie, les archives du bureau de bienfaisance, j'ai vu les soins que l'abbé Carlier avait apportés à l'administration, toutes les pièces en sont cotées et paraphées de sa main, il a mis de l'ordre partout. Dans une quelle qui s'éleva entre le curé et l'administration, l'abbé Carlier, mécontent sans doute de la négligence du curé, fit établir des armoires qui existent encore à la mairie et rapporter par le curé toutes les pièces qui jusqu'alors étaient restées au presbytère. »

Mais la paix avec la cure se fit bientôt. Le bon abbé Carlier qui aimait tant sa chère église de Verberie, où son père et sa mère avaient reçu la sépulture, avait de son vivant conjuré son curé de lui ménager une place à lui aussi, malgré la déclaration du roi de 1776 qui interdisait les inhumations dans les églises ; il avait recommandé pour obvier à l'inconvénient prévu par l'édit du roi, que l'on fit consumer son corps par la chaux. L'acte curieux et intéressant de son inhumation que je vais vous mettre sous les yeux montre que l'on fit droit à sa demande. Le voici :

« L'an mil sept cent quatre-vingt sept, le vendredi vingt-sept avril, le corps de M^e Claude Carlier, diacre, bachelier en théologie, prieur commendataire du prieuré d'Andresy, au diocèse de Sens, ancien prévôt royal de la justice de ce lieu, décédé le vingt-cinq de ce mois à onze heures du soir, muni des sacrements de l'Eglise, âgé de 64 ans 7 mois et 18 jours, étant né le 7 septembre 1725, qui en son vivant a demandé et supplié qu'on l'inhumât dans le tombeau de pierres qu'il a fait construire pour lui-même dans l'église de ce lieu, un peu au-dessus de la petite porte d'entrée, entre M^e François-Paul Carlier, aussi ancien prévôt et Constance-Françoise Baillet, sa mère, avant la déclaration du roi du 10 mars 1776, concernant les inhumations, et qui a proposé, pour entrer dans l'esprit de la dite déclaration, de consumer son corps avec de la chaux quand il serait descendu dans la tombe, laquelle demande ayant été exposée, le cas a paru tout-à-fait privilégié et gracieux, joint à cela que la mémoire dudit Claude Carlier est devenue chère à sa patrie,

« tant pour les services qu'il lui a rendus que pour les ouvrages
« utiles au gouvernement qui l'ont illustré, et que de plus son père
« et lui sont bienfaiteurs de l'église ; tout considéré, ledit corps,
« sans opposition ni réclamation de personne, pour les raisons susdites
« a été inhumé selon la forme que ledit défunt a proposée, dans le
« lieu qu'il a choisi pour sa sépulture ; en présence de Rieul Penzon,
« marchand serrurier à Senlis, paroisse St-Pierre, son cousin ger-
« main ; d'Antoine Regnault, marchand filassier, de St-Pierre-de-Be-
« thizy ; de Pierre Choron, aussi filassier ; de Jean Coutant, cordon-
« nier, tous ses cousins, de ladite paroisse de Bethizy ; de Jean-Bar-
« tiste Duronssoy, notaire de ce lieu ; de Pierre-Nicolas Duclos, son
« secrétaire, et autres qui ont signé avec nous. — Hourdé, curé. »

Tels sont, Messieurs, les renseignements que j'ai pu recueillir sur l'abbé Carlier, soit en consultant ses compatriotes, soit en consultant son œuvre dont il nous reste à parler en peu de mots.

L'Histoire du duché de Valois forme trois superbes volumes grand in-4° de plus de cinq cents pages, sur beau et fort papier dit d'Auvergne. Le privilège d'impression en fut accordé à Guillyn, libraire, quai des Augustins, aux trois lys d'or, à Paris. Guillyn le céda au libraire-imprimeur du roi et de la ville de Compiègne, Louis Bertrand. Elle se vendait 36 livres à son apparition, elle vaut aujourd'hui bien près de 400 fr. et elle est presque introuvable. Cet ouvrage, avec l'histoire de Lorraine par dom Calmet et celle du Vermandois par l'abbé Colliette est assurément le plus intéressant et le plus complet qui se puisse voir en ce genre. Il est divisé en huit livres : les deux premiers contiennent les événements passés dans le Valois depuis la conquête des Gaules par Jules César jusqu'à 1100. Le troisième comprend le XII^e siècle et ainsi de suite jusqu'au XVIII^e qui se termine en l'an 1703.

Il est à regretter que Carlier n'ait pas continué son œuvre jusqu'au moment où il l'imprima, comme fit l'abbé Paul-Louis Colliette pour l'histoire du Vermandois, nous n'aurions pas dans notre histoire une lacune de près de 150 ans qu'il est bien difficile de réparer. C'est là notre tâche, Messieurs, *Hic opus, hic labor*. Mettons-nous courageusement à l'œuvre, commençons, ceux qui viendront après nous feront le reste.

Quand je dis que l'Histoire du Valois s'arrête à 1703, je ne veux pas oublier de vous mentionner un supplément intitulé *Considérations sur le gouvernement et le commerce du Valois*, plus une série d'articles qui viennent compléter ou corriger les omissions ou les

erreurs de l'ouvrage. Ce supplément, surtout dans la partie qui concerne le gouvernement et le commerce, est d'un extrême intérêt ; il comble presque entièrement la lacune dont je vous parlais plus haut, et nous rattache au XVIII^e siècle par une foule de renseignements que la tradition qui s'éteint tous les jours ne pourrait presque plus nous fournir.

Mais ce que j'estime et admire dans l'ouvrage de Carlier, c'est une table générale des matières qui ne compte pas moins de 52 pages à deux colonnes, avantage inestimable que négligent la plupart des historiens modernes qui ne paraissent nullement comprendre son importance.

Mon travail un peu hâté s'arrête là aujourd'hui, Messieurs, mais je suis loin d'avoir épuisé la bibliographie de l'arrondissement de Château-Thierry. Avec votre agrément et permission, j'aurai l'honneur de vous en reparler à une prochaine séance. »

L'abbé P.-GOURMAIN.

(2^e Partie lue à la Séance du 9 Décembre)

Messieurs,

Nous vous avons offert dans notre précédente lecture, la principale partie des documents complets et sérieux relatifs à l'histoire de notre arrondissement. Encore deux ou trois numéros à faire passer sous vos yeux, et le reste ne sera plus qu'une indication d'ouvrages généraux sur le département ou Château-Thierry pourra trouver sa part, et une nomenclature de pièces ou brochures bonnes à consulter et que les travailleurs savent toujours utiliser.

Après le bel ouvrage de l'abbé Carlier, que nous ne pourrons jamais trop étudier et sur lequel je me suis étendu assez longuement, vient : *L'Etat civil et ecclésiastique du diocèse de Soissons*, vulgairement connu sous le nom de *Pouillé*. Il fut imprimé à Compiègne, chez Bertrand, imprimeur du Roi, le même qui a livré ses presses pour *l'Histoire du duché de Valois* ; sa date est de 1783.

Remarquons en passant, Messieurs que la fin du XVIII^e siècle fut une heureuse époque pour l'histoire de notre contrée ; les savants semblaient pressentir les prochains ravages de la Révolution, et ils élevaient à l'envi des monuments qui devaient lui survivre et nous rattacher sûrement à notre glorieux passé, que la Révolution de 93 avait juré d'anéantir à jamais.

L'abbé Carlier fait paraître ses trois volumes en 1764 ; l'abbé Colliette donne ses *Mémoires sur le Vermandois*, en 1771 ; dom Lelong offre son *Histoire du diocèse de Lion*, en 1783. Avec l'*Etat civil et ecclésiastique du diocèse de Soissons*, n'avons-nous pas là tout le département de l'Aisne d'aujourd'hui ? Faisons encore à ce propos, Messieurs, une remarque que vous ne dédaignerez pas, j'en suis sûr. C'est à notre laborieux et savant clergé que nous devons ce riche amas de science et de travaux intelligents ; la sentence de l'*Ecriture* ne trouve-t-elle pas encore ici une éloquente confirmation ? N'est-il pas vrai que les lèvres du prêtre sont les meilleures gardiennes et les plus sûrs interprètes de la science et du talent ? et s'il m'était permis de pousser mes observations jusqu'à nos jours, je pourrais, Messieurs, vous nommer plus de trente ecclésiastiques de notre département, qui ont depuis cinquante ans, produit des ouvrages aussi sérieux qu'utiles, sans compter les précieux contingents qu'un grand nombre d'entre eux fournissent chaque jour aux Sociétés savantes qui honorent notre pays.

Revenons à l'*Etat civil et ecclésiastique du diocèse de Soissons* : c'est un beau volume in-8° de près de 600 pages, il n'est pas signé, mais son auteur est connu, il s'appelle Pierre Houllier, né à Soissons. L'ouvrage de M. de Vertus, *Histoire de Coincy*, nous apprend qu'il y fut nommé curé de Coincy-l'Abbaye en 1768, son frère était curé de Rocourt, et son cousin germain, Antoine Houllier, était, avant la Révolution, curé de Lucy-le-Borage où il mourut le 25 novembre 1799.

Transféré le 7 novembre 1775 au poste de Berry Saint Cristophe, l'abbé Houllier y composa son livre qu'il dédia à M. de Bourdeilles, dernier évêque de Soissons avant la Révolution, et dont il devint grand-vicaire, dit M. de Vertus. Détenu pendant la Terreur à Nointel avec le fameux abbé Le Duc, fils naturel de Louis XV et seigneur de Marigny-en-Orxois, avec Mesdames des Courtils, de Château-Thierry, et tant d'autres proscrits, il fut, avec l'abbé Hinaux, curé de Brécy, son ancien compagnon de captivité, l'un des auteurs de la fameuse brochure contre le concordat ; nous le retrouvons, au commencement de ce siècle, chanoine honoraire de Soissons, où il mourut le 15 mars 1807.

C'est sur les conseils et sous la direction de M. de Bourdeilles lui-même que l'abbé Houllier composa son ouvrage, un des plus curieux et des plus utiles à consulter que nous ayons sur l'ancien diocèse de Soissons, dont notre arrondissement faisait partie. On y trouve non-

seulement une topographie exacte et détaillée, mais l'exposé de tout l'ancien état de choses, les différentes juridictions civiles et ecclésiastiques, la liste alphabétique des paroisses, leurs seigneurs, leurs décimateurs, leurs revenus, leurs églises, leurs abbayes, l'assiette des tours et clochers, et jusqu'au nombre et au calibre des cloches. L'ouvrage de l'abbé Houllier, s'il était réimprimé et continué d'après les transformations actuelles, serait le livre le plus complet que nous pourrions avoir sur la statistique locale de notre arrondissement.

Vient ensuite l'ouvrage manuscrit de l'abbé Pierre-Faron HÉBERT, curé de Lucy-le Bocage : *Mémoires pour servir à l'histoire de Château-Thierry*, deux volumes in-4° de plus de six cents pages chacun. On en a deux éditions, dont l'une est gardée à la bibliothèque du séminaire de Soissons et l'autre se conserve à la cure de Château-Thierry. J'ai eu l'honneur, dans notre dernière réunion, de vous donner lecture d'une très-intéressante lettre de M. l'abbé Dubrécy, curé actuel de Lucy-le-Bocage, relative à M. Hébert ; permettez d'en recueillir et fixer ici les principaux traits.

Pierre Faron Hébert est né à Meaux. Il fut, croit-on, avant la Révolution, curé de Mandres, diocèse de Toul, il vint, après la tourmente révolutionnaire, se réfugier à Château-Thierry, chez M. Houdet, son parent. C'était un homme modeste et de chétive apparence, mais savant et lettré. Il paraît qu'une brochure sévère qu'il publia contre l'usure lui avait attiré quelques désagréments, et lors de la restauration de l'exercice du culte en 1802, il ne fut pas compris dans la partie active des prêtres du diocèse, le confessionnal lui fut interdit, sans doute à cause de la sévérité de ses principes. Le modeste abbé Hébert prend lui-même soin de nous instruire de cet incident par une note latine inscrite en tête de son livre :

« Horum commentariorum auctor est presbyter, Theodorici-Castri
« commercans ; quem episcopus parum revera idoneum, a sacro
« tribunali commoverat, iis conscribendis dedit interdictionis suæ
« tempus. Hinc verba in operis hujus fronte inscripta :

« Vobis, o cives in magnis utilis esse

« Si nequeo, in parvis utilis esse queam. »

Au mois de mai 1807, il fut néanmoins nommé curé de Lucy-le-Bocage où sa mémoire est encore vénérée : il y restaura son église à ses frais, il répandit d'abondantes et discrètes aumônes, il continua de se livrer à l'étude et y mourut sincèrement regretté le 24 mai 1818

Je ne vous dirai que peu de choses, Messieurs, de l'ouvrage de

l'abbé Hébert, un de nos collègues. M. de Vertus, qui doit vous présenter un travail sur les manuscrits, vous en parlera plus au long. Mentionnons tout de suite que c'est une œuvre curieuse, intéressante, bien pensée, pleine de faits inédits et qui appelle un éditeur qui se rencontrera bientôt, permettez-moi de vous en donner l'espoir. Un livre de ce mérite ne doit point rester ignoré.

41° *Histoire de Château-Thierry, par M. l'abbé Alexandre-Eusèbe Poquet, curé de Nogentel, près Château-Thierry, ornés de plusieurs dessins lithographiés et d'un ancien plan de la ville.*

Il est plus difficile, Messieurs, de parler des vivants que des morts; cependant essayons de le faire; la justice, notre amitié confraternelle, l'estime que nous professons pour les labeurs persévérants de M. l'abbé Poquet, ne nuiront pas à notre impartialité.

Peu d'auteurs, Messieurs, ont été aussi amèrement critiqués que M. Poquet, c'est malheureusement ce qui arrive souvent pour ceux qui osent produire et imprimer de leur vivant. *L'Histoire de Château-Thierry* a été particulièrement attaquée : c'est un plagiat, a-t-on dit, le style y contredit souvent la grammaire, c'est écrit au point de vue exclusivement ecclésiastique. Voyons la valeur de ces reproches, et d'abord, selon notre habitude, un mot de la biographie de l'abbé Poquet.

L'abbé Poquet est né à Chalandry, près Crécy-sur-Serre, en 1808, d'une famille modeste, mais honnête; après ses études terminées dans nos séminaires diocésains, il fut ordonné prêtre vers 1830, et envoyé à Nogentel comme curé, avec le devoir de prêter le secours de sa jeunesse à M. Lochon, vieux et vénérable curé de Chézy l'Abbaye.

L'abbé Poquet n'avait pas fait d'études brillantes et rien dès son début dans le sacerdoce ne devait faire pressentir ce qu'il parut dans la suite. Mais, esprit actif, curieux, désireux de s'instruire et de se communiquer, l'abbé Poquet, à l'époque où les études historiques n'étaient pas encore bien réveillées, à l'époque où le goût de l'archéologie naissait à peine, se sentit brûler du feu sacré, il se mit de suite à l'œuvre. Il vit, il étudia, il voyagea, il se frotta aux intelligences qu'il rencontra sur son chemin, il marcha de l'avant et quand même et se fraya sa voie : *audaces fortuna juvat!*

L'abbé Poquet souleva des critiques plus envieuses que fondées, peut-être, mais aussi il rallia de nombreuses sympathies. En 1839, il donna son *Histoire de Château-Thierry*. Est-ce un méchant livre? non. Est-il mal écrit? non. Est-ce un plagiat des manuscrits de l'abbé Hébert? Pas davantage. Est-ce un chef-d'œuvre? non plus. *L'Histoire*

de *Château-Thierry* de l'abbé Poquet est un début, c'est le fruit un peu vert d'un jeune arbre, mais c'est un livre utile, bon à lire que l'abbé Poquet composerait et écrirait autrement aujourd'hui, mais qui avait sa raison d'être quand il a paru. C'est un début osé qui a montré le chemin aux travailleurs; c'est la première étincelle d'une flamme que l'abbé Poquet sans le vouloir et sans le prévoir communiqua à bien du monde; car, disons-le hautement, l'abbé Poquet, marchant résolument à travers les critiques et les rires, a eu raison des critiques et des rieurs, il s'est fait applaudir et a ouvert la porte au besoin de savoir son pays qui nous possède tous aujourd'hui.

On a dit encore : *L'Histoire de Château-Thierry* n'est faite qu'au point de vue religieux. Ce reproche est-il fondé? peut-on même en faire un reproche? Non. C'est une banalité trop souvent répétée et qui n'accuse que l'ignorance ou la sotte impiété de ses auteurs. Ah! Messieurs, quand il s'agit de donner l'histoire du temps passé, est-il possible de dire, penser, écrire autrement? Qui ne sait que la Religion était et fut jusqu'à nos jours, le pivot, la cheville ouvrière de la Société? L'Eglise fut toujours la depositaire, la gardienne des sciences et des arts, l'Eglise fut la créatrice de nos institutions civiles, scientifiques et charitables; les évêques, les religieux étaient souvent, pour ne pas dire toujours, les conseillers et les ministres de nos princes; les conciles, si fréquents alors, où les évêques et les chefs de nos corporations religieuses, étaient toujours mêlés aux puissants seigneurs, n'étaient autre chose que nos parlements, nos conseils d'état et nos chambres d'aujourd'hui; là se faisaient les lois et les décrets, les réglemens de discipline et d'organisation civile et religieuse; le droit canonique était le seul qui existât alors et il réglait la société civile et ecclésiastique, ou plutôt il n'y avait pas de différence entre la société civile et ecclésiastique, il n'y avait qu'une société qui était essentiellement religieuse. La Religion alors, c'était l'Etat; elle n'était étrangère à rien, elle intervenait en tout et partout, elle appuyait le droit, elle jugeait le coupable, elle relevait le tombé, on ne faisait rien sans elle. Si nous voulions passer sous silence l'intervention religieuse dans la majeure partie de notre vie sociale, il faudrait fermer le livre de l'histoire ou le dénaturer.

L'abbé Poquet, travailleur infatigable, fit encore les Notices de Chézy-l'Abbaye, qu'il appelle fort mal à propos Chézy-sur-Marne, celle d'Essômes. La plupart de ces Notices pèchent, à vrai dire, par le trop peu de renseignements historiques, et l'engorgement de détails archéologiques, par une admiration beaucoup trop prolixie sur

le moindre accident sculptural. Nous avons encore du même auteur une très-belle et première édition de l'Oeuvre de Gauthier de Coincy, *les Miracles de la Sainte Vierge*, illustrée des miniatures calquées sur le précieux manuscrit.

En somme, Messieurs, louons l'abbé Poquet, applaudissons à ses travaux qui lui ont donné une place parmi les savants utiles de notre pays.

12° Enfin, Messieurs, nous arrivons au dernier ouvrage qui ait paru dans notre arrondissement ; il émane d'un de nos honorés collègues, M. de Vertus.

C'est l'*Histoire de Coincy, Fère, Oulchy, et les villages, châteaux, monastères, hameaux environnants*, ornée de dessins, par M. A. de VERTUS, membre de l'Institut historique de France ; nous aurions aimé à y voir aussi le titre de membre titulaire de notre Société, sans doute, la première page était imprimée avant que notre Société fût fondée.

C'est un beau volume in-8° de 424 pages que nous avons lu avec le plus vif intérêt et qui ne ressemble en rien à ces déplorables productions qu'une prétentive ignorance a infligé à notre histoire locale sur quelque point de notre département. Le livre de M. de Vertus, chose rare, est plein de recherches sérieusement contrôlées, ce sont des notices détachées, des mémoires intéressants sur Coincy et cinquante localités principales de notre contrée.

Je reprochais tout à l'heure à M. l'abbé Poquet l'abus des descriptions archéologiques ; on pourrait reprocher à M. de Vertus une abstention trop exclusive en ce sens. En revanche, les notices ou mémoires abondent en faits anecdotiques pleins de couleur locale. *L'Histoire de Coincy*, etc. nous restera comme un ouvrage sérieux, bon à consulter, agréable à lire et qui prendra un rang honorable dans notre bibliographie. Pour ne point effaroucher la modestie de notre honorable collègue, je n'en dirai pas davantage.

Nous en avons fini, Messieurs, avec les ouvrages spéciaux sur notre arrondissement, notons maintenant les livres ou pièces historiques d'un intérêt plus général, mais où notre contrée pourra souvent se reconnaître.

1° *La Ferté-Milon*. Lettres de Philippe Auguste, de 1221, par lesquelles il déchargea les habitants de La Ferté-Milon des droits de main morte et for-mariage ; aux tomes II et XI des ordonnances.

2° *Nogent-l'Artaud*. De la duché-pairie de la Neuville, érigée en

1650 (sur la baronnie de Nogent-l'Artaud) et non enregistrée, dans l'Histoire généalogique d'Anselme, tome V.

3° *Passy-en-Valois*. Généalogie de ses seigneurs, livre II de l'Histoire de la maison de Châtillon.

4° *Vieils-Maisons*. Généalogie de ses seigneurs, au tome VI de l'Histoire généalogique du Père Anselme.

5° *Les Annales de Prémontré*, où l'on trouve l'histoire, les descriptions, vues et plans de toutes les maisons de Prémontré dans notre département.

6° Histoire des principaux établissements ecclésiastiques qui ont existé dans le département de l'Aisne et la Chronologie historique des évêques et abbés, tome IX du *Gallia christiana*, in-folio, 1754.

7° Etat de la France, extrait des mémoires dressés par les intendants royaux, par ordre de Louis XIV. Tout ce qui concerne le département de l'Aisne se trouve dans les deux premiers chapitres du tome III.

8° Les Canaux de la Navigation, par Lalande. Le chapitre XII traite des canaux ouverts et projetés dans le département de l'Aisne. Paris, 1778, in-folio.

9° Voyage dans le nord de la France, par Barbault-Roger. 1779-1800, in-8°. Les cinquante premières pages traitent du département de l'Aisne.

10° Statistique du département de l'Aisne par le citoyen Dauchy, préfet. Paris, 1802, in-8°.

11° Statistique du département de l'Aisne, par J.-B.-L. Brayer, chef de bureau à la Préfecture. 1824-1825, deux volumes in-4°. M. Brayer était de Soissons, il est mort en 1832.

12° Annuaire du département de l'Aisne, par Miroy-d'Estournelles, fondé en 1810. — Miroy-d'Estournelles, ancien avocat au bailliage de Rethel, a rédigé l'Annuaire depuis 1810 jusqu'en 1826, année de sa mort. C'était un homme instruit et laborieux. Il créa en 1824 le journal *le Narrateur de l'Aisne* qui ne parut que pendant deux ans. M. Miroy habitait Bourguignon-sous-Montbavin, près Laon et était percepteur des contributions de Mons-en-Laonnois ; il mourut le 25 juillet 1826. Les volumes de l'Annuaire rédigés par lui sont recherchés pour les notices historiques qu'ils renferment.

L'Abbé P. GOURMAIN.

Cette lecture entendue, la Société émet le vœu qu'elle soit intégralement insérée dans « l'Echo de l'Aisne ».

SEANCE DU 9 DÉCEMBRE 1864.

PRÉSIDENCE DE M. USSON.

L'an mil huit cent soixante-quatre, le 9 décembre, la Société historique et archéologique de Château-Thierry s'est réunie à une heure, au lieu ordinaire de ses séances ; étaient présents : MM. Usson, président ; Souliac, vice-président ; Gourmain, secrétaire ; Renaud, vice-secrétaire ; Bénard, trésorier ; Perrin, archiviste ; de Vertus, Chauvac de la Place, Lenoir, Petit, Fleury, Buirette, Guillot, Hilaire, Mayeux, membres.

Après la lecture du procès-verbal qui est adopté, on procède par la voie du scrutin, à l'admission de MM. de Rougé, Ponton d'Amécourt, Demoncey, Proulle, Delorme, comme membres titulaires ; et de MM. Gardeur, Varin, Malnory, Outin, Jules Lefèvre, comme correspondants. Tous ces Messieurs sont admis.

On procède ensuite au renouvellement du bureau pour l'année 1865 ; M. Usson ayant témoigné de son désir de ne plus exercer les fonctions de président, M. Hachette est élu à sa place. Les autres membres du bureau, MM. Souliac, Gourmain, Renaud, Bénard, Perrin, sont successivement réélus.

M. le Président constate que le nombre des membres titulaires étant de trente, savoir :

MM. Bénard, Buirette, Delorme, Demoncey, Frion, Chauvac de la Place, Gourmain, Guillot, Harant, Fleury, Hachette, Hilaire, Lenoir, Bigorgne, Marsaux, Mayeux, Pille, Pignon, Bécart, Petit, Perrin, Ponton d'Amécourt, Proulle, de Rougé, Morsaline, Souliac, Renaud, Usson, de Vertus et Waddington ; en conséquence, au terme du Règlement approuvé par M. le Préfet, la Société est au complet.

M. le Président donne lecture d'une communication de M. le Préfet, qui invite la Société, sur la demande de M. le

ministre de l'instruction publique, à expédier directement au Ministère copie de ses lectures ou mémoires, aussitôt que le travail aura été lu en séance.

Une commission, pour l'impression du Bulletin, est choisie au scrutin : MM. Usson, Fleury, Renaud, de Vertus, Gourmain, sont élus membres de cette commission.

Il est ensuite convenu et arrêté que comme moyen plus sûr, plus expéditif et moins dispendieux, les convocations seront faites désormais par circulaire imprimée.

Enfin, MM. Barbey, de Château-Thierry, l'abbé Hébert, l'abbé Chevalier, de Château-Thierry, l'abbé Gilquin, directeur de l'institution Saint-Charles, de Chauny, sont proposés comme membres correspondants.

M. Gourmain, secrétaire, termine la séance par la lecture de la deuxième partie de son travail intitulé : *Bibliographie Historique et Archéologique du Département de l'Aisne.*

La séance est close à 4 heures.



NOMS DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

MEMBRES TITULAIRES

MM.

- VIARD, Sous-Préfet de Château-Thierry, *Président d'honneur*.
DE GERBROIS, Maire de Château-Thierry, *Vice-Président d'honneur*.
USSON, Archiprêtre de Château-Thierry, *Président*.
SOULIAC-BOILEAU, à Château-Thierry, *Vice-Président*.
L'Abbé GOURMAIN, Curé de Chézy-l'Abbaye, *Secrétaire*.
RENAUD, Imprimeur à Château-Thierry, *Sous-Secrétaire*.
PERRIN, à Château-Thierry, *Archiviste*.
BESNARD, aux Chesneaux, *Trésorier*.
Vicomte d'AMÉCOURT, à Mont-Saint-Père.
BÉCART, Professeur au Collège de Château-Thierry.
BIGONGNE, Maire de Marigny-en-Orxois.
L'Abbé BUIRETTE, Curé de Gland.
CHAUVAC DE LA PLACÉ, Chef de section au Chemin de Fer de l'Est.
DELORME, à Château-Thierry.
DEMONCY-MINELLE, à Fresnes, par Fère.
FLEURY, Directeur de l'Usine à Gaz de Château-Thierry.
L'Abbé FRION, Aumônier des Chesneaux.
L'Abbé GUILLIOT, Curé d'Essômes.
HACHETTE, Ingénieur des Chemins de Fer, à Gland.
HARANT, Agent-Voyer d'arrondissement.
L'Abbé HILAIRE, Curé de Nogentel.
LENOIR, Maire de Chézy-l'Abbaye.
MARS AUX, Maire de Nesles, membre du Conseil général de l'Aisne
MATEUX, à Etampes.
MORSALINE, Architecte à Château-Thierry.
OSCAR PILLE, Juge au Tribunal civil de Meaux.
Le Docteur PETIT, à Château-Thierry.
L'Abbé PIGNON, Curé de Crézancy.
PROULLE, à Etampes.
Le Vicomte de ROUGÉ, Maire du Charmel.
DE VENTUS, Maire de Brécy.
WADDINGTON, membre du Conseil général de l'Aisne, à La Ferté-Milon'

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

- Mgr BAUDICHON**, Evêque de Basilite, à Château-Thierry.
L'Abbé BLAT, Curé-Doyen de Crécy-sur-Serre.
L'Abbé CHEVALIER, Secrétaire de Mgr de Basilite à Château-Thierry
BARBEY, à Château-Thierry.
GARDEUR, à Château-Thierry.
L'Abbé GILQUIN, Econome de Saint-Charles, à Chauny.
L'abbé HERBERT, Secrétaire de Mgr de Basilite, à Château-Thierry.
L'Abbé LEBLANC, Curé de Pavant.
H. LENOIR, Dessinateur à Chézy-l'Abbaye.
LEMOULT, à Chézy-l'Abbaye.
MALNORY, Inspecteur des Ecoles, à Château-Thierry.
OUTIN, à Crouttes, par Charly.
VARIN, d'Amiens, à Crouttes, par Charly.
WUILQUE, Percepteur à Nogent-l'Artaud.